

Sommaire de la lettre ouverte envoyée le 23 mars 2015 à Monsieur Simon Brault,
Directeur et Chef de la direction, Conseil des arts du Canada

Suite à l'annonce du Conseil des arts du Canada (CAC) en janvier dernier concernant le nouveau modèle de financement proposé et bien que la réforme ne soit encore que partiellement annoncée, l'Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI) a soulevé un certain nombre de questions et a fait part des préoccupations du secteur des arts médiatiques.

En bref :

1. Nous notons un parallèle entre le modèle proposé par le CAC et la plupart des récents changements ¹ survenus dans d'autres pays, dont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Angleterre. Les grands organismes établis peuvent bénéficier de financement à long terme; tandis que les petits organismes ou les groupes émergents, ainsi que les artistes, ne peuvent accéder au financement des arts que sur une base de projets non récurrents.
 - Selon le nouveau modèle, comment le CAC peut-il prévenir d'autres écarts systémiques entre les institutions bien établies et les micro-organismes, les groupes de taille moyenne et les structures émergentes ?
2. Une simplification radicale en faveur d'un « seul modèle de subvention » pourrait s'avérer préjudiciable pour les pratiques artistiques spécialisées, en particulier celles axées sur l'innovation et l'expérimentation.
 - Quels mécanismes seront mis en place pour assurer que les pratiques soient évaluées par des évaluateurs qui possèdent l'expertise, et la vue d'ensemble pertinente ?
3. Les particularités de chacune des disciplines et des domaines spécifiques sont également non négligeables, et proviennent de longues traditions de pratiques et de cultures. Les difficultés rencontrées par les organisations bien établies qui connaissent des revenus stables et diversifiés sont par nature très différentes des problèmes rencontrés par les petites structures, les groupes émergents ou les collectifs. Bien que nous puissions partager les préoccupations telles que l'excellence, la compétitivité, l'accessibilité, la sensibilisation, l'équité intergénérationnelle et l'engagement du public, les approches de ces défis sont spécifiques à chacune de nos disciplines, et bien différentes selon l'échelle et la nature des opérations respectives.
 - Quelles sont les préoccupations générales que le CAC juge communes à tous les secteurs?
 - Par quelles méthodes de consultation ces préoccupations communes ont-elles été identifiées pour chaque secteur ou discipline ?
4. Le nouveau modèle de financement promet de réduire « la sueur et les larmes sur le formulaire de demande ». De nombreuses réactions à l'annonce initiale du nouveau modèle de financement ont souligné le fait que seule une augmentation au budget du Conseil peut résoudre le problème de l'accès au financement. Cette augmentation est cruciale pour la stabilité et la croissance de notre secteur.

¹ L'AAMI a étudié les récentes réformes des systèmes de subventions de ces autres pays, y compris le modèle du Conseil des arts australien de 2015, le plan stratégique de 2010-2020 du Conseil des arts d'Angleterre (CAE), et les modèles récemment adoptés en Nouvelle-Zélande et aux Pays-Bas.

- Le Conseil reconnaît-il que chaque programme, ainsi que le Conseil dans son ensemble, est actuellement financé bien en dessous des besoins du milieu ?
5. Le Conseil a manifesté un engagement encourageant à propos des relations avec les artistes autochtones. Cependant, la communauté des arts médiatiques se demande si un plus grand engagement pour l'équité sera également abordé dans le nouveau modèle de financement, la sous-représentation et l'accès inéquitable au financement rencontrés par les artistes qui sont de nouveaux arrivants, les artistes de couleur, les artistes malentendants et handicapés, les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'autres groupes marginalisés doivent être considérés comme une priorité par le CAC.
 - Comment le nouveau modèle du CAC continuera-t-il d'assurer l'équité de l'accès à ses programmes et services ?
 6. L'accès accru pour les nouvelles structures émergentes pourra-t-elle se faire avec le soutien déjà apporté aux petites organisations.
 - Comment le CAC trouvera-t-il l'équilibre pour canaliser l'aide aux artistes et aux groupes émergents sans compromettre les actifs des institutions bien établies ?
 7. Les nouveaux programmes ont été décrits comme « non-disciplinaires » et couvrant tous les domaines de la pratique artistique. L'AAMI estime que les arts médiatiques restent un domaine distinct, possédant un ensemble de pratiques esthétiques bien assimilées par sa communauté de praticiens.
 - Le CAC reconnaît-il l'importance d'équilibrer l'interdisciplinarité du secteur avec la nécessité de préserver l'intégrité de certaines pratiques et traditions artistiques ?
 8. Nous comprenons que la simplification des programmes soit conçue en partie pour faciliter la mise en œuvre des objectifs et des priorités nationales du Conseil.
 - Quels sont les objectifs et les priorités nationales envisagées par le CAC ?
 - À la suite de quels types de consultations avec le milieu des arts et les différents secteurs et disciplines ?
 9. M. Brault a fait allusion à un système de « double jury », le premier orienté vers une discipline, le second axé sur le programme. La relation entre ces deux jurys mériterait quelques précisions.
 - Le CAC peut-il exprimer plus pleinement sa vision pour le système de double jury et l'interaction entre les deux jurys ?

Les artistes individuels, les collectifs, et les petites et moyennes organisations, malgré leurs statuts parfois précaires, contribuent de manière significative à la force globale de l'écosystème des arts. Leurs structures souples et légères conviennent parfaitement à favoriser l'expérimentation et l'innovation, et s'appuient sur leurs propres communautés de pratique afin d'identifier et de soutenir l'émergence de nouvelles formes et dispositifs. Nous espérons que le nouveau modèle du CAC continuera d'offrir un soutien important et durable à toutes les organisations, indépendamment de leur taille et de leur statut, dont les mandats sont de soutenir et encourager la production et la diffusion de formes artistiques novatrices.

L'Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI) est l'organisme de service national œuvrant pour les arts médiatiques. Représentant près de 100 organisations indépendantes de production, distribution et diffusion en cinéma, vidéo, audio et nouveaux médias dans le pays, l'AAMI sert ainsi plus de 16 000 artistes indépendants et travailleurs culturels.
www.imaa.ca